



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2165

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention au GIP Resacoop pour l'année 2011

service : Direction des relations internationales

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011

Délibération n° 2011-2165

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention au GIP Resacoop pour l'année 2011**

service : Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans un monde en pleine mutation et dont les équilibres se modifient, les conceptions et les représentations de la coopération internationale doivent être questionnées sans relâche pour permettre d'élaborer de nouveaux modes d'action et de relation. L'analyse des rapports Nord-Sud telle qu'elle prévalait jusqu'aux années 1990 est aujourd'hui en pleine évolution.

Présentation de la structure

Créé à l'initiative de la Préfecture de région et du Conseil régional Rhône-Alpes, au lendemain de la reconnaissance légale de l'action internationale des collectivités territoriales, Resacoop (Réseau Rhône-Alpes d'appui à la coopération internationale) conseille et accompagne depuis 1994 les organisations de la région Rhône-Alpes, engagées dans des actions de coopération et de solidarité internationale avec les pays en développement et en transition économique.

Pour mieux développer ses activités, les dirigeants et partenaires institutionnels de Resacoop ont souhaité sa transformation en un groupement d'intérêt public (GIP). La Communauté urbaine de Lyon a adhéré au GIP Resacoop par délibération du 4 novembre 2002. La durée du GIP a été prolongée pour une durée de 5 ans par délibération n° 2010-1524 du conseil de Communauté du 31 mai 2010. Les autres membres institutionnels du groupement sont la préfecture de Région, la Région Rhône-Alpes, plusieurs grandes villes de la région dont Chambéry, Grenoble et Romans, les Hospices civils de Lyon (HCL), l'université Pierre Mendès France, les grands organismes non gouvernementaux (ONG) comme Bioforce, Handicap international ou Vétérinaires sans frontières.

Le cœur de métier de Resacoop réside dans l'accompagnement méthodologique des acteurs locaux, quels que soient leur taille et leur statut. Il repose sur un corpus de valeurs et de principes visant à promouvoir des démarches de coopération qui appuient durablement le développement des populations des pays partenaires.

Ses deux objectifs principaux sont :

- contribuer au développement et à l'amélioration qualitative des actions de coopération internationale et de solidarité internationale,

- mobiliser et associer l'ensemble des acteurs régionaux dans le cadre d'actions de sensibilisation et d'ouverture à l'international des habitants de la Communauté urbaine afin de démultiplier l'impact d'actions innovantes comme, par exemple :

. l'application de la loi dite Oudin-Santini du 9 février 2005 sur l'accès à l'eau potable par les collectivités,

. l'articulation de la coopération décentralisée avec le développement économique et le développement durable.

Resacoop a fait l'objet ces dernières années de demandes croissantes de collectivités locales et, notamment, de la Communauté urbaine de Lyon sur 3 axes principaux.

1° - Dispositif de soutien aux associations de solidarité internationale (ASI)

Ces dernières années, le nombre d'associations demandant une aide financière mais aussi méthodologique auprès de la Communauté urbaine de Lyon, dans le cadre du dispositif ASI, a augmenté.

La Communauté urbaine s'appuie largement sur Resacoop en ce qui concerne l'accompagnement en gestion de projet et montage de dossier. Resacoop apporte son appui pédagogique à un nombre significatif d'associations, notamment celles participant au Village de la solidarité internationale.

Les missions de Resacoop, pour cet axe, sont :

- la réponse aux demandes des associations,
- l'accompagnement des initiatives locales existantes,
- la production d'outils pour la mise en réseau et l'orientation des acteurs,
- l'approfondissement de l'offre de formation actuelle,
- l'éducation à la citoyenneté internationale.

2° - Dispositif d'accompagnement aux projets de solidarité internationale portés par des jeunes

Ce dispositif permet d'apporter aux jeunes porteurs de projets de solidarité internationale des ressources d'information, d'action, de formation et de conseils adéquats à leurs initiatives et leurs actions. Ce dispositif se situe dans la continuité du programme "Tous jeunes acteurs du monde" (volet jeunesse du dispositif de soutien aux ASI), porté par la Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Lyon, le Collectif des associations de développement Rhône-Alpes (CADR) et le rectorat, et intégré depuis 2010 au dispositif Prodij, de la Mission Jeunesse de la Ville de Lyon.

Les missions de Resacoop, pour cet axe, sont :

- le développement et la consolidation du maillage régional,
- l'organisation de rencontres de mutualisation des pratiques de formation,
- la consolidation des partenariats existants (Centre régional d'information jeunesse -CRIJ)- direction départementale de la jeunesse et des sports -DDJS-),
- la poursuite du travail d'identification de structures ressources au niveau local,
- l'appui à la conception de formation de formateurs/accompagnateurs de projets de jeunes,
- la construction d'un outil cadre commun de formation,
- l'espace jeunes (Site Web),
- l'animation, la mise à jour de la base de données et la création de nouvelles pages.

3° - Mutualisation des pratiques de coopération décentralisée pour les collectivités et les acteurs de l'agglomération lyonnaise

Le GIP Resacoop accompagne un certain nombre de communes de la Communauté urbaine s'engageant dans des partenariats de coopération décentralisée.

Les missions de Resacoop, pour cet axe, sont :

- les réunions d'échanges,
- la mise en œuvre de rencontres décentralisées,
- la mutualisation de pratiques de coopération et de solidarité internationale.

Compte tenu des résultats très positifs obtenus par les programmes et actions conduits dans le cadre de Resacoop, de l'apport reconnu et attendu de la coopération décentralisée au renforcement de l'aide publique française au développement (suivi et soutenu par le ministère des affaires étrangères et européennes -MAEE-) les membres fondateurs ont retenu le principe de poursuivre l'activité du Groupement d'intérêt public (GIP).

Bilan des activités 2010

Au cours de l'année 2010, le GIP Resacoop a renforcé ses activités d'information, d'appui et de mise en réseau en direction des organisations de Rhône-Alpes impliquées ou souhaitant s'impliquer dans des actions de coopération et de solidarité internationale. Il a, en particulier, amélioré ses outils Internet et l'accès à sa base de données des actions de coopération internationale et développé des partenariats avec des structures de niveau départemental pour permettre à tout habitant, jeune ou adulte, d'avoir accès à des ressources dans le domaine de l'international au plus près de chez lui. Dans le Rhône, Resacoop a répondu à 400 sollicitations et appuyé près de 100 organisations (collectivités territoriales, associations, groupes de jeunes, etc.).

La Communauté urbaine de Lyon a versé en 2010 une subvention de 9 000 €, en sa qualité de membre, contribuant ainsi à l'équilibre financier du budget du GIP.

Programme d'actions 2011

Le programme de travail prévisionnel 2011 répond à 4 objectifs et se décline en de nombreuses actions :

- améliorer et poursuivre les missions de service public régional de la coopération internationale (actions d'intérêt général) : organiser la démultiplication départementale des activités, répondre aux demandes d'information et d'orientation, appui et conseil aux porteurs de projets, publication de la "Lettre de Resacoop", animation du portail Internet "Coopération en Rhône-Alpes", enrichir et animer l'outil de gestion informatique des données, poursuivre et enrichir l'offre de formation, organiser des réunions d'échanges et de concertation thématiques et géographiques ;

- animer un outil territorial d'écoute, d'analyse et de prospective : poursuite de la réalisation d'un "Baromètre de la coopération et de la solidarité en Rhône-Alpes", rédaction d'une analyse qualitative de l'évolution de la coopération en Rhône-Alpes, animation d'un comité de développement, communication sur les activités et analyses produites ;

- être un catalyseur d'expérimentation et de démarches innovantes : organisation de réunions d'échanges de pratiques, construction de partenariats avec des secteurs hors du champ de la coopération au développement, identification et organisation de complémentarité avec les réseaux rhônalpins thématiques, accompagnement d'actions pilotes multi partenariales, développement de partenariats entre acteurs européens et rhônalpins (cf. projet européen "Des Alpes au Sahel"), poursuite des "Chantiers Resacoop" (3 thèmes : coopération et développement économique, jeunes, éducation à la citoyenneté internationale) ;

- actions transversales : conduite d'une étude d'impact des activités de Resacoop, mobilisation des réseaux d'expertise du MAEE et articulation des activités de Resacoop avec ses priorités.

Pour chaque action, des indicateurs ont été prédéfinis afin d'en évaluer la mise en œuvre.

Au titre de l'année 2011, la Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 9 000 € sur un budget prévisionnel de 419 845 €.

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats (fournitures, formations, etc.)	2 400	subvention d'exploitation : - <i>ministère des affaires étrangères</i> - <i>FONJEP (via CIEDEL)</i> - <i>Région Rhône-Alpes</i> - <i>Communauté urbaine de Lyon</i> - <i>Ville de Grenoble</i> - <i>Ville de Chambéry</i> - <i>Commission européenne</i>	399 705 65 000 15 000 242 500 9 000 2 000 1 000 65 205
services extérieurs (projet Piémont, sous-traitance générale)	118 400	ventes produits, prestations services	7 200
autres services extérieurs (personnel mis à disposition, déplacements)	289 400	produits financiers	500
impôts, taxes et versements assimilés	600	reprises sur amortissements et provisions	11 440

charges de personnel	2 400	transfert de charges	1 000
autres charges de gestion courante	500		
dotations aux amortissements et provisions	6 145		
Total charges	419 845	Total produits	419 845

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la participation de la Communauté urbaine, d'un montant de 9 000 €, au Groupement d'intérêt public (GIP) Resacoop pour l'année 2011.

2° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2011 - compte 657 358 - opération n° 1920 - fonction 048.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.